	ECHELLE DE PERFORMANCES CO2	Date : 18/08/2022
	Plan d'action	
	Version : 2	
		Page 1 sur 6


Liste des mesures reprises au plan d'action sur base de la liste SKAO 2023.

Chantiers

Économie d'énergie dans les roulottes de chantier		
Exercice plus efficace de l'activité		
Catégorie C	Toutes les roulottes de chantier utilisées répondent aux exigences du décret construction de 2012 pour les bâtiments temporaires.	Prévu pour 01/2025 Ce décret construction 2012 concerne-t-il la Belgique ?
Fourniture de carburant renouvelable sur le chantier		
Utilisation des énergies renouvelables		
Catégorie B	Dans les projets où elle fournit du carburant sur le chantier en tant qu'entrepreneur général, l'entreprise peut démontrer qu'au moins 10 % du volume total de carburant entreposé sur le chantier est du carburant renouvelable.	Mis en œuvre le 10/2023 Info issue de notre fournisseur
Catégorie C	Dans les projets où elle fournit du carburant sur le chantier en tant qu'entrepreneur général, l'entreprise peut démontrer qu'au moins 20 % du volume total de carburant entreposé sur le chantier est du carburant renouvelable.	Prévu pour 06/2025
Production d'électricité renouvelable sur chantier		
Énergie renouvelable		
Catégorie C	Jusqu'à 10 % de l'électricité consommée sur chantier provient de la production renouvelable en régie (investissement en propre ou leasing).	Prévu pour 06/2025 Etude pour installer des panneaux PV sur les conteneurs de chantier
Utilisation de plaques de roulage ou d'autres revêtements temporaires pour réduire la résistance au roulement		
Exercice plus efficace de l'activité		
Catégorie A	Sur les chantiers et leurs voies de ravitaillement non asphaltés, les accès sont toujours pourvus d'un revêtement temporaire.	Mis en œuvre le 10/2022 Utilisation de granulats recyclés

Déchets

Achat de matériaux - utilisation de matières secondaires		
Mesure intégrale		
Catégorie B	L'entreprise utilise au moins deux matières secondaires sur une base structurelle dans ses processus d'entreprise, en remplacement des matières 'vierges'.	Mis en œuvre le 01/2022
Réalisation de matières secondaires commercialisables		
Mesure intégrale		
Catégorie C	Chaque année, l'entreprise se concerta avec les principaux partenaires de la chaîne d'achat et d'approvisionnement de ces matières secondaires pour améliorer la qualité des matériaux en vue de leur recyclage.	Mis en œuvre le 01/2022

	ECHELLE DE PERFORMANCES CO2	Date : 18/08/2022
	Plan d'action	
	Version : 2	
		Page 2 sur 6

Des bureaux

Achat d'électricité verte et/ou d'électricité rendue verte avec GVO

Énergie renouvelable

Catégorie A Plus de 75 % de l'électricité consommée est de l'électricité verte ou rendue verte avec des GVO (Pays-Bas). Prévu pour 01/2025

Achat de matériel efficace

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie A Lors de l'achat d'ordinateurs, de portables, de moniteurs, de blocs électriques, d'onduleurs, de serveurs, de matériel de reproduction et d'imprimantes, l'entreprise a manifestement choisi des produits portant le label Energy Star ou bénéficiant de l'enregistrement EPEAT. Mis en œuvre le 01/2023
Achat matériel marque HP, consignes au service achat d'acheter du matériel avec un bon indice énergétique

Bureaux sans gaz

Mesure intégrale

Catégorie C Au moins 50 % de tous les bureaux sont sans gaz. Mis en œuvre le 01/2022

Comparaison et optimisation de la consommation d'énergie

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie A Pour au moins 75 % des bureaux, les données du compteur principal sont enregistrées et comparées annuellement avec celles d'immeubles similaires (via le baromètre environnemental, enolis ou autre). Mis en œuvre le 01/2023
Consommations enregistrées, mais difficilement comparables à d'autres

Catégorie B Pour au moins 75 % des bureaux, outre le compteur principal, des sous-compteurs sont utilisés et un logiciel d'analyse permet d'identifier les possibilités d'amélioration. Prévu pour 01/2025

Gestion énergétique active Bureaux

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie A Au moins 50 % des bureaux pratiquent une gestion énergétique active, étayée par un système de gestion du bâtiment. Prévu pour 01/2025

Mise à disposition de bornes de recharge pour véhicules électriques

Électrification


Catégorie B Au moins une borne de recharge pour 10 places de stationnement Mis en œuvre le 01/2022

Catégorie C Au moins une borne de recharge pour 10 places de stationnement + rôle actif dans l'optimisation de la gestion énergétique des bureaux/réseau électrique Mis en œuvre le 03/2023
Installation d'un compteur intelligent Siemens

Optimisation des installations de climatisation

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie B Dans au moins 75 % des bureaux, le système de climatisation est optimisé au moins tous les cinq ans par un installateur professionnel. Mis en œuvre le 01/2023
Toutes les climatisations sont entretenues annuellement. L'entreprise tient compte des remarques éventuelles du prestataire

	ECHELLE DE PERFORMANCES CO2	Date : 18/08/2022
	Plan d'action	Version : 2
		Page 3 sur 6

Production d'électricité renouvelable (en régie)

Énergie renouvelable

- Catégorie B Au moins 25 % de la consommation d'électricité est couverte par la production d'électricité renouvelable en régie (investissement en propre ou leasing). Mis en œuvre le 01/2022
- Catégorie C Au moins 50 % de la consommation d'électricité est couverte par la production d'électricité renouvelable en régie (investissement en propre ou leasing). Prévu pour 01/2025

Stockage durable de la chaleur et/ou du froid

Énergie renouvelable

- Catégorie A La chaleur durable pour le chauffage des locaux représente 10 à 50 % de la consommation totale d'énergie pour le chauffage et la climatisation des bureaux de l'entreprise. Mis en œuvre le 01/2022
- Catégorie B La chaleur durable pour le chauffage des locaux représente 50 à 80 % de la consommation totale d'énergie pour le chauffage et la climatisation des bureaux de l'entreprise. Prévu pour 01/2025

Matériel

Achat de machines plus économiques

Exercice plus efficace de l'activité

- Catégorie A L'entreprise peut démontrer que pour au moins 50 % des achats de machines au cours des deux dernières années, elle a privilégié les machines ayant la plus faible consommation de carburant et/ou d'énergie lorsqu'elle avait le choix entre des machines similaires. Prévu pour 01/2024

Carburant : utilisation d'engins mobiles reposant sur un système/une technologie hybride

Exercice plus efficace de l'activité

- Catégorie A L'entreprise peut démontrer qu'elle utilise au moins un engin mobile basé sur une technologie hybride, cet engin émettant moins de CO2 qu'un engin conventionnel similaire. Mis en œuvre le 01/2022

Électrification des outils


Électrification

- Catégorie B Politique avérée de remplacement/introduction d'outils électriques au lieu d'outils thermiques. Mis en œuvre le 01/2022

Entretien du matériel conformément aux spécifications du fabricant.

Mesure intégrale

- Catégorie A L'entreprise peut démontrer qu'au moins 25 % du matériel est entretenu conformément aux spécifications et au programme d'entretien du fabricant. Mis en œuvre le 01/2022
- Catégorie B L'entreprise peut démontrer qu'au moins 75% du matériel est entretenu conformément aux spécifications et au programme d'entretien du fabricant. Prévu pour 06/2025

	ECHELLE DE PERFORMANCES CO2	Date : 18/08/2022
	Plan d'action	Version : 2
		Page 4 sur 6

Suivi de la consommation de carburant et du nombre d'heures de fonctionnement des engins mobiles individuels

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie A Suivi de la consommation de carburant de 25 à 75 % Prévu pour 01/2025 des engins mobiles.

Système de préchauffage du moteur pour éviter le démarrage à froid. Il s'agit d'un chauffe-moteur, un chauffe-bloc électrique ou un système similaire.

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie A Système de préchauffage du moteur pour éviter le démarrage à froid. Mis en œuvre le 01/2022

Catégorie B Système/équipement technique utilisé dans moins de 25 % des machines (grues, excavatrices, etc.). Prévu pour 06/2024
Achat de mini-pelles avec équipement adéquat en cours

Système start-stop sur les engins mobiles

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie B Système start-stop utilisé par 25 à 75 % des engins mobiles (grues, excavatrices, etc.). Mis en œuvre le 02/2022

Catégorie C Système start-stop utilisé par plus de 75 % des engins mobiles (grues, excavatrices, etc.). Prévu pour 06/2025

Utilisation de carburant renouvelable en remplacement du carburant fossile

Énergie renouvelable

Catégorie B Entre 10 et 20 % du carburant utilisé est d'origine renouvelable avérée. Mis en œuvre le 10/2023
Confirmation par notre fournisseur

Utilisation de générateurs à énergie renouvelable

Énergie renouvelable

Catégorie C L'entreprise utilise au moins un générateur fonctionnant avec au moins 50 % de carburant renouvelable ou de capteurs solaires. Prévu pour 06/2025

Utilisation de générateurs hybrides

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie B L'entreprise utilise au moins un générateur hybride. Prévu pour 01/2025

Mobilité des personnes

Achat/leasing de voitures particulières sur la base des émissions de CO2 dans la pratique

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie C En moyenne annuelle, les émissions de CO2 des voitures particulières neuves (achat ou leasing, selon les données mesurées dans la pratique) sont inférieures à 80 g/km. Mis en œuvre le 01/2023
Achat uniquement de voitures 100% électrique

Contrôle de la pression des pneus des voitures mises à disposition par l'organisation

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie C Contrôle trimestriel de la pression des pneus de plus de 90 % des voitures mises à disposition par l'organisation, installation d'un compresseur ou organisation d'une action trimestrielle « gonflage des pneus » sur tous les sites. Mis en œuvre le 01/2022

Diminution du recours à la voiture

Limitation de l'activité

Catégorie B Introduire un budget mobilité individuel pour l'ensemble du personnel disposant d'une voiture en leasing afin de réduire le nombre de voitures en leasing et/ou limiter le kilométrage parcouru. Mis en œuvre le 06/2023

Encouragement à l'écoconduite avec Het Nieuwe Rijden

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie C Au moins 90 % des conducteurs (voiture et camionnette) ont suivi le cours 'Het Nieuwe Rijden' (en ligne ou en pratique) et reçoivent un cours de recyclage tous les 5 ans. Prévu pour 01/2025

Encourager le covoiturage et les voitures partagées

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie B La société met à disposition des voitures partagées pour le transport collectif vers les bureaux ou les sites des chantiers. Mis en œuvre le 01/2022
Achat de camionnettes double-cabine : départ des ouvriers depuis le dépôt ou ramassage sur passage du chef d'équipe

Limiteurs de vitesse sur les camionnettes

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie B L'entreprise installe des limiteurs de vitesse sur toutes les nouvelles camionnettes, y compris celles pour lesquelles ce n'est pas encore obligatoire. Mis en œuvre le 01/2022

Mise à disposition de vélos, vélos électriques ou trottinettes électriques

Mesure intégrale

Catégorie A Le cas échéant, l'entreprise met à disposition des vélos, des vélos électriques ou des trottinettes électriques sur les sites des chantiers ou des bureaux pour les trajets courts. Mis en œuvre le 01/2022
Achat de trottinettes électriques

Catégorie B L'entreprise propose un régime de remboursement pour l'achat d'un vélo ou d'un vélo électrique à tous les collaborateurs. Mis en œuvre le 04/2023
Vélo proposé à tous les employés et les ouvriers de plus de 10 ans d'ancienneté

Utilisation de carburant renouvelable en remplacement du carburant fossile


Énergie renouvelable

Catégorie A Entre 10 et 20 % du carburant utilisé est d'origine renouvelable avérée. Mis en œuvre le 10/2023
Confirmation email du fournisseur

Véhicules zéro émission de CO2

Électrification

Catégorie C 15% du parc automobile (voitures particulières et de société achetées ou en leasing) n'émet pas de CO2. À l'expiration du contrat de location ou de l'achat, un véhicule sans émission de CO2 est toujours commandé. Mis en œuvre le 01/2023
Toutes les nouvelles voitures sont 100% électriques

	ECHELLE DE PERFORMANCES CO2		Date : 18/08/2022
	Plan d'action		Version : 2
			Page 6 sur 6

Plan d'action 2024

Mesures	Chef de projet		Moyens à disposition	Situation	
Matériel					
Achat de machines plus économiques					
Exercice plus efficace de l'activité					
Catégorie A	L'entreprise peut démontrer que pour au moins 50 % des achats de machines au cours des deux dernières années, elle a privilégié les machines ayant la plus faible consommation de carburant et/ou d'énergie lorsqu'elle avait le choix entre des machines similaires.	Prévu pour 01/2024	Responsable Achat	Recherches par le responsable achat Validation par la direction	Achat en cours
Système de préchauffage du moteur pour éviter le démarrage à froid. Il s'agit d'un chauffe-moteur, un chauffe-bloc électrique ou un système similaire.					
Exercice plus efficace de l'activité					
Catégorie B	Système/équipement technique utilisé dans moins de 25 % des machines (grues, excavatrices, etc.).	Prévu pour 06/2024	Responsable Achat	Recherches par le responsable achat Validation par la direction	Achat de mini-pelles avec équipement adéquat en cours

Ce plan d'action concerne également le chantier de Bressoux pour lequel un critère d'attribution préférentiel CO2 a été octroyé.

